

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 281-250-1917 déléguant M. Bellot, chef de cabinet pour procéder aux légalisations de signature (aux lieu el place de M. le Gouverneur).

n° 281-250-1917

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 août 1917

Numéro JO  
n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro  
31 août 1917

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

**Vu** la décision en date 28 août nommant M. Bellot, administrateur de 3e cl. des colonies chef de cabinet du Gouverneur, Vu les nécessaires du service.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Bellot, chef de cabinet, est délégué pour procéder aux légalisations de signatures au lieu et place de M, le Gouverneur de la côte Française des Somalis et Dépendances.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

**FILLON.**